



Arrondissement  
de Torcy

Canton de  
Pontault-Combault

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil municipal**

**Séance du 29 septembre 2025**

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 39  
Présents : 30  
Excusés : 7  
Non excusés : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NEUF SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES, les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 23 septembre 2025 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Gilles BORD, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme SHORT FERJULE - Mme PHONGPRIXA - M. TASD'HOMME - Mme PIOT - M. BECQUART - Mme DANY - M. HOUDEMOND - Mme GINEYS - M. ROUSSEAU - Maires adjoints

M. NZIMBU - Mme DEMARIA - Mme LA SPINA - Mme TREZENTOS OLIVEIRA - M. ALCAZAR - Mme FERNANDES - Mme DE ALMEIDA LACERDA - Mme COQUERELLE - Mme CHAULIAGUET - M. BACHELEY - Mme VENTURINI - Mme PERRIER - M. SITA - Mme ANANTHARAJAH - Mme HEUCLIN - M. DUMONT - M. FOUBERT - M. JACQUOT - Mme TCHOULA NJIA - Mme TOUPANCE - Conseillers municipaux

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :** M. GHOZELANE - M. OUMARI - M. TABUY - M. FRISSON - M. NOVAIS - M. LARGIER - M. RIBOLLA .

**ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :** M. BOURDELET - M. LEBOUCHER.

<b><u>POUVOIRS :</u></b>	M. GHOZELANE	à	M. BORD
	M. OUMARI	à	Mme DE ALMEIDA LACERDA
	M. TABUY	à	M. BECQUART
	M. FRISSON	à	Mme SHORT FERJULE
	M. NOVAIS	à	Mme HEUCLIN
	M. LARGIER	à	M. DUMONT
	M. RIBOLLA	à	Mme GINEYS

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sara SHORT FERJULE

## SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025

N°2025\_09\_29-24

Ref : Police Municipale

**Objet: Convention entre la commune de Pontault-Combault et le lycée Camille Claudel pour le renouvellement du dispositif "mesures de responsabilisation"**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**VU** les décrets du 24 juin 2011 relatifs aux mesures de responsabilisation,

**VU** le projet de convention ci-annexé

**CONSIDERANT** le besoin identifié par la commune et les partenaires locaux de continuer à proposer un échelon supplémentaire dans l'échelle des sanctions sur le territoire de la commune et de limiter le temps d'errance des élèves exclus

**CONSIDERANT** la volonté partagée de la commune et de ses partenaires de continuer à contractualiser la mise en œuvre de ce dispositif et de l'encadrer par une convention.

**CONSIDERANT** que suite au départ du Proviseur du Lycée Camille Claudel en juillet 2025, il convient de faire ratifier une nouvelle convention avec le nouveau chef d'établissement, pour assurer la continuité du dispositif.

**CONSIDERANT** l'avis de la commission services à la population du 16 septembre 2025,

**Le Conseil municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

**AUTORISE** le maire à signer la convention ci-jointe, entre la commune de Pontault-Combault et le lycée Camille Claudel, pour le renouvellement du dispositif « mesure de responsabilisation ».



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20251003-2025\_09\_29-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2025

Publication : 03/10/2025